

DEPARTEMENT  
PAS-de-CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
BETHUNE  
COMMUNE DE  
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-huit mars deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N°2023CM20

Projet d'ateliers parents  
enfants au multi accueil  
L'île aux enfants »

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Jean-Marc LARUE, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs :

Mr Jean-Marc LARUE à Mme Nicole CHASTENEZ  
Mme Rosanna GILLET à Mr Alain COQUERELLE.

Monsieur Aimé ROUSSEY est élu Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Le multi-accueil « l'île aux enfants » a pour projet cette année de proposer neuf ateliers parents enfants de massage/motricité/peinture/land Art/Ambiance Montessori/chasse aux trésors d'été.

Ce projet dont le coût s'élève à 1 800 € peut être financé à hauteur de 80 % par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet des ateliers massage/motricité/peinture naturelle/land Art/Ambiance Montessori/chasse aux trésors d'été au multi-accueil « l'île aux enfants » dont le coût s'élève à 1 800 €.
- SOLLICITE, dans le cadre de l'appel à projet REAAP 2023, la subvention de 80 % de la Caisse d'Allocation Familiales du Pas-de-Calais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Philippe SCAILLIEREZ.